



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**27.02.2023**

## **ARRACHAGE À BORDEAUX ET REPLANTATION À COGNAC : MOBILISATION DU BNIC CONTRE LES TENTATIONS DE CONTOURNEMENT DE LA RÉGLEMENTATION**

**Alors que comme d'autres bassins viticoles français, le vignoble Bordelais fait face avec beaucoup de détermination à d'importants enjeux, l'Interprofession du Cognac met vigoureusement en garde contre l'idée selon laquelle arracher des vignes à Bordeaux pour les replanter à Cognac en dehors des modalités normales d'attribution des droits de plantation serait possible. Tous les opérateurs et les viticulteurs sont instamment appelés à la vigilance et à la responsabilité.**

Alors que comme d'autres bassins viticoles français, le vignoble Bordelais fait face avec beaucoup de détermination à d'importants enjeux, l'Interprofession du Cognac met vigoureusement en garde contre l'idée selon laquelle arracher des vignes à Bordeaux pour les replanter à Cognac en dehors des modalités normales d'attribution des droits de plantation serait possible.

Vouloir suivre une telle approche constituerait une tentative de contournement de la réglementation. Alors que de nombreux vignerons font actuellement face à des difficultés insupportables, les initiatives individuelles et opportunistes qui iraient dans ce sens ne pourraient qu'être condamnées.

Dans les difficultés qu'ils traversent, les viticulteurs girondins peuvent être assurés de la solidarité et de l'amitié de tous les professionnels du Cognac. Les interprofessions de Bordeaux et du Cognac réfléchissent ensemble aux solutions collectives susceptibles d'être mises en œuvre pour aider à la sortie de la crise actuelle. Elles s'opposeront de façon déterminée à toute tentative individualiste qui aurait pour effet d'accentuer les difficultés que tous s'emploient aujourd'hui à juguler.

Selon le président du BNIC, Christophe Veral, « *Tout comme lors de l'épisode des "vautours", le BNIC, la viticulture et le négoce cognaçais, avec le soutien actif des pouvoirs publics font tout le nécessaire pour s'opposer aux tentatives susceptibles de remettre en cause l'équilibre de la filière Cognac et la gestion collective et rigoureuse qui, ces dernières années, ont garanti le développement soutenu de la filière et de tous ses acteurs. L'intérêt collectif prévaudra.* »

Tous les opérateurs et les viticulteurs sont instamment appelés à la vigilance et à la responsabilité et il leur est demandé de ne pas s'engager dans une voie sans issue pour eux.

## À PROPOS DU BNIC

Le BNIC, Bureau National Interprofessionnel du Cognac, représente, développe et protège l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac en France et dans le monde.

Dans près de 150 pays où le Cognac est AOC confère au consommateur la garantie d'une eau-de-vie d'exception. Composé à parité de professionnels de la viticulture et du négoce, le BNIC est le lieu de concertation et de décision de près de 4 300 viticulteurs et bouilleurs de cru, 120 bouilleurs de profession et 265 négociants de l'appellation.

Le BNIC agit au service de l'intérêt de ceux qui font le Cognac et de ceux qui le consomment, dans une préoccupation constante de responsabilité vis-à-vis de tous les publics de l'appellation.

**Cognac.fr**



@Cognac-Official/BNIC-Cognac

## CONTACTS PRESSE

**BNIC**  
L.Caute  
M. 06 86 38 57 09  
*lcaute@bnic.fr*